

L'envie de mettre un projet communautaire en place

République Démocratique du Congo - Belgique : quels droits pour les enfants?

par Virginie Want ⁽¹⁾ et Christophe Parthoens ⁽²⁾

Lorsque nous avons reçu un appel à candidature pour un séminaire en RDC sur les droits de l'enfant, il nous a semblé, en tant que service d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO), que celui-ci rencontrait nos aspirations non seulement professionnelles mais aussi citoyennes.

Ce séminaire visait notamment à identifier les situations auxquelles cette loi sur la protection de l'enfance, promulguée le 10 janvier 2009, est susceptible de s'intéresser. Il s'agissait également de répertorier les ressources nécessaires afin qu'elle puisse être appliquée sur le terrain. La vulgarisation de cette législation auprès de la société civile, ainsi que des échanges d'expériences professionnelles sur la manière d'aborder la problématique du bien-être des enfants et de leur famille au Congo, furent donc développés avec les représentants Belges issus de divers secteurs.

Nous tenterons dans cet article de traiter la question: «*RDC-Belgique: quels droits pour les enfants? Penser, sentir et agir ensemble?*» et de voir en quoi elle a suscité chez nous l'envie de mettre un projet communautaire en place. Notre point de vue se base sur les expériences vécues sur le terrain avec l'envie d'en développer un projet concret de vulgarisation de la loi sur la protection de l'enfance. Il nous a donc semblé important de rester dans le domaine que nous connaissons le mieux : celui des interactions relationnelles, qu'elles soient familiales, culturelles, sociales, etc.

Les conditions nécessaires pour pouvoir participer à ce séminaire mentionnaient de motiver un partenariat durable. C'est pourquoi, lors de nos échanges de pratiques professionnelles avec nos collègues africains, l'hypothèse de développer un projet communautaire entre acteurs sociaux et d'y inclure des participants aux compétences spécifiques tels que le projet Matonge ⁽³⁾ (travaillant notamment avec la diaspora congolaise) à Bruxelles fut émise. L'ensemble de ces professionnels d'origine Belgo-Congolaise détient des compétences qu'il semble intéressant de rassembler. Dès lors, nous avons présumé que la participation des services privés de l'Aide à la Jeunesse belge et congolaise pouvait con-

tribuer humblement à la promotion de la loi sur la protection de l'enfance auprès de la société civile.

Comment pensons nous agir ensemble et quels partenariats souhaitons-nous développer en RDC ?

Il est évident qu'une demande réelle d'aide venant de différentes ONG congolaises existe. Les échanges que chacun a vécus lors du séminaire peuvent en témoigner. En outre, le manque de moyens financiers et logistiques de ces ONG ainsi que des administrations s'intéressant à l'enfance au Congo (jeunesse, sport, enseignement,...) nécessite un

soutien international. Or, il apparaît que les organismes de coopération au développement ainsi que les ONG tels l'Unicef, la Croix-Rouge,... arrivent difficilement à gérer l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontés les enfants congolais. Il est donc nécessaire que la coopération belgo-congolaise dépasse le cadre de l'Aide à la Coopération et s'étende à la société civile belge, y compris l'Aide à la Jeunesse.

Sans tomber dans le mélodrame, il est difficile de rentrer du Congo sans ressentir un sentiment d'impuissance, de culpabilité par rapport à «*notre manière d'être, d'agir et de penser* ⁽⁴⁾» en tant que citoyens belges, héritiers d'un passé colonial prégnant ⁽⁵⁾. De plus, nous avons aussi été touchés par la solidarité et la combativité menées par les travailleurs de rue. Ceux-ci sont souvent des bénévoles rarement formés, qui disposent de peu, voire d'aucuns moyens matériels. En ce qui concerne la méthodologie de travail, celle-ci semble trouver ses valeurs dans des mouvements religieux, de

(1) AMO Globul'in

(2) AMO Reliance

(3) *Projet de santé communautaire en communauté africaine, le Projet Matongé ASBL a pour objectif la promotion de la santé via des actions préventives ainsi que la guidance psycho-médico-sociale de jeunes Africains face à la problématique de délinquance.*

(4) *Dixit Emile Durkheim*

(5) *Lors de nos rencontres de terrain, beaucoup de Congolais nous ont interpellés sur l'histoire coloniale.*



jeunesse et d'idéaux personnels tout en sollicitant la participation d'hommes et de femmes de science. La visite des associations de Massina ⁽⁶⁾ telles que «L'étoile du Sud» et «Le Chefec», ou de Kisenso ⁽⁷⁾ telle que «L'association des guides du Congo», nous ont confronté à la dure réalité de terrain.

Le travail réalisable par Globulin ⁽⁸⁾, Reliance ⁽⁹⁾ et Matonge ⁽¹⁰⁾

Vis-à-vis de la société civile, deux types de médiatisations nous semblent pouvoir être menés de façon complémentaire en mobilisant des jeunes belges et congolais.

Ceux-ci sont :

- La réalisation de théâtre de rue
- La projection d'un court-métrage mettant en scène la loi congolaise sur la protection de l'enfance.

À partir de la vulgarisation de la loi en RDC, il s'agit de comparer, avec les écoliers, la Convention des droits de l'enfant et la loi promulguée le 10 janvier en RDC. Cela prendrait la forme d'un projet dont l'implication volontaire des jeunes serait une étape nécessaire. Il est à noter que l'AMO Reliance a déjà mené un projet d'échange avec des jeunes kinois en 2007. Cette AMO est également confrontée à un manque d'ouverture à «l'autre» de la part de son public adolescent. Leurs expériences dans le théâtre et dans la création de courts-métrages réalisés avec des jeunes leur laisse à penser que ce projet peut être porté par des jeunes issus du travail de rue ou des suivis individuels.

Afin de sensibiliser les jeunes et les institutions politiques, il semble intéressant de partir d'une situation concrète vécue actuellement à Kinshasa. Il s'agit de l'histoire d'une jeune fille, Gracia ⁽¹¹⁾, recueillie par une des associations avec laquelle un partenariat est envisagé: le CHEFEC. La méthodologie de prévention

par les pairs employée par le CHEFEC est proche de celle développée par l'AMO Reliance dans les différents quartiers de la Basse-Meuse. Il semble donc que non seulement les problématiques rencontrées par le CHEFEC soient celles visées par la loi, mais en outre le type de travail mené, mobilisant des jeunes dans une action citoyenne, via la participation de jeunes relais dans les établissements scolaires, rend ce projet pertinent.

Il nous apparaît que tisser du lien entre les jeunes volontaires des différentes associations est une des premières étapes à réaliser. Cela fait partie des actions communautaires des AMO et renforcera le sentiment d'appartenance à un groupe, sentiment à enrichir chez les jeunes belges, souvent isolés.

In fine, nous nous questionnons sur le long terme :

- «La nouvelle loi sur la protection de l'enfance en RDC apporte l'espoir d'un possible. Le défi de demain ne consistera-t-il pas à soutenir la population dans l'appropriation de la législation tout en tenant compte de la diversité des us et coutumes?»
- «Comment amener des jeunes à réfléchir ensemble à cette loi tout en les sensibilisant à leurs droits afin qu'ils s'approprient des compétences utiles après le projet ?»
- «Quel avenir pour les projets de coopération menés par les AMO et les autres partenaires de la Communauté française ?»

(6) Commune de Kinshasa

(7) Idem

(8) Service d'Aide aux Jeunes en milieu ouvert : <http://www.globulin.be>

(9) Service d'Aide aux Jeunes en milieu ouvert: <http://www.reliance.be>

(10) Projet de santé communautaire en communauté africaine, le Projet Matongé ASBL a pour objectif la promotion de la santé via des actions préventives ainsi que la guidance psycho-médico-sociale de jeunes Africains face à la problématique de délinquance.

(11) Jeune fille, orpheline, et provisoirement logée chez un membre de sa famille, fut petit à petit rejetée du cadre familial pour finalement se retrouver à la rue. Très vite, la jeune fille a présenté des signes de malnutrition et de maladie. Lorsqu'elle fut recueillie par le CHEFEC, elle était qualifiée d'enfant sorcier par certains adultes de l'environnement. L'enfant fut prise en charge suite à une des actions de prévention au sida mené en collaboration avec MSF dans des implantations scolaires de Kinshasa.

Projet Matonge asbl

par le Dr Madoki Massanga Marceline ⁽¹⁾

Le Projet Matonge asbl dont une des missions est l'aide à la jeunesse en difficulté, axe son travail sur la restauration du dialogue intergénérationnel.

Il y a 2 ans, nous avons donné la parole à nos jeunes pour un projet collectif : «Qu'auriez-vous à dire aux adultes ?».

De là est né le document intitulé «Lettre à nos aînés» que nous avons pu réaliser grâce au soutien de la Communauté française (service de l'éducation permanente).

Ce document énumère librement les facteurs pouvant expliquer le mal-être du jeune africain : la difficulté de transmis-

sion des valeurs traditionnelles en situation de migration, la faible valorisation de la culture africaine en Occident, le rôle

(1) Coordination du Projet Matonge asbl

